

Résolution présentée par la délégation de

Mongolie

Thème Agenda 2030 pour le développement durable

Concerne exode rural

L'Assemblée Générale,

Constatant qu'il y a un siècle, un dixième de la population habitait en ville, alors que de nos jours une personne sur deux y vit, et qu'à ce rythme, en 2050 nous serons 6,5 milliards à vivre en ville, soit deux tiers de la population mondiale,

Soulignant le fait que dans les pays en voie de développement, l'abandon des provinces mène à l'entassement incontrôlable des populations dans des bidonvilles tentaculaires en périphérie des villes, faute d'accompagnement de la part des Etats,

Alarmant au sujet de l'insalubrité dans ces derniers : des problèmes d'accès à l'eau, à l'assainissement, à l'énergie, aux transports ainsi qu'aux soins et à l'éducation. Cela favorise la pauvreté, la criminalité, les épidémies et entrave le développement de ces dits pays,

Observant les peuples quittant leurs modes de vies, abandonnant ainsi leurs traditions, leurs langues et leurs coutumes. Ces connaissances et ces richesses séculaires sont en danger, menant à une perte d'identité, de patrimoine et de diversité non négligeable à l'échelle mondiale,

Rappelant que la pollution occasionnée par les déplacements de populations et dégagée par les villes surpeuplées met à mal les efforts des états autour des accords de Paris. L'agriculture s'industrialise et le monopole des groupes agro-alimentaires croît, mettant en péril la biodiversité et les écosystèmes. Les sols se stérilisent et les petits agriculteurs disparaissent, nous dirigeant vers un mode de vie de moins en moins durable,

Soutenant l'existence de nombreuses solutions comme le développement d'infrastructures de base par les Etats, la recherche pour augmenter la pérennité et la sécurité de l'agriculture, favoriser la mixité sociale, l'agro-tourisme et la prise de mesures supplémentaires concernant la protection des patrimoines culturels,

Décide - d'internationaliser la prise en charge de l'exode rural en ajoutant aux Objectifs du Développement Durable un 18ème point, le développement rural;
- qu'une liste des repères, de prospectives exploratoires et d'incertitudes majeures soit dressée par le sommet des Nations Unies sur les ODD,

Le texte français fait foi

